

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1623

présenté par

Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Pompili, Mme Berete, M. Jean-Louis Bricout, Mme Dubré-Chirat, M. Fait, M. Falorni, M. Giraud, Mme Métayer, M. Pellerin, M. Saint-Huile et M. Zulesi

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 8, après le mot :

« implantation »,

insérer les mots :

« ou de l'extension ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de permettre à l'État et ses établissements publics, ainsi qu'aux collectivités territoriales et leurs groupements de pouvoir se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'extension d'une installation de recherche et développement ou de l'extension d'une installation d'expérimentation de nouveaux produits et procédés qui participent directement aux chaînes de valeurs des activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable.

Ainsi, les procédures auxquelles sont soumis certains projets d'extension, parfois indispensables pour la poursuite et le développement d'activités vertes, pourraient être simplifiées et accélérées grâce à ces déclarations de projets, lesquelles permettent notamment de faire évoluer les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme.